



# BASSINS

Préavis n° 03/17

**Préavis municipal relatif à une demande de crédit  
supplémentaire global pour les comptes de l'exercice  
2016**

Bassins, le 29 mai 2017



# BASSINS

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 90 du règlement du Conseil communal ainsi que l'article 16 du règlement sur la comptabilité des Communes, nous vous soumettons, ci-après, une demande de crédits supplémentaires groupée destinée à couvrir des dépenses imprévues sur les comptes de quatre préavis pour un montant total de CHF 831'162.34.

## I. Préambule

La comptabilité sur les communes prévoit que toute demande de budget extraordinaire passe par voie de préavis. L'exécutif devant se conformer au montant alloué ainsi qu'à l'objet validé, tout dépassement doit faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire si le dépassement prévu est supérieur à la limite fixée par le conseil communal en début de législature.

Il arrive dans certains cas et ceci malgré une anticipation des éventuelles variations (sous-budgétisation, imprévu conséquent, revue du périmètre du projet par opportunité, etc.), que le facteur temps joue en défaveur du projet. En effet, le délai pour rédiger une demande complémentaire ainsi que sa validation politique peuvent porter préjudice à la bonne marche de l'objet final validé par le conseil communal.

Désireuse d'apporter du changement dans le rendu financier de son activité suite à la réorganisation des dicastères pour la nouvelle législature, du respect des formes à apporter aux relations entre les organes exécutifs et législatifs ainsi qu'un renforcement de la relation avec l'audit des comptes, la Municipalité soumet aujourd'hui un préavis afin de régulariser une situation passée. Pour ce faire elle utilise les canaux d'informations usuels à disposition de l'exécutif, à savoir une demande de crédit complémentaire. Dans le cas de figure qui nous préoccupe, il s'agit de régulariser des dépenses déjà réalisées dédiées à de la création de valeur (objets) dans des installations communales.

## II. Demande d'un crédit supplémentaire global pour les comptes de l'exercice 2016

Les comptes des dépenses d'investissements à fin 2016 indiquent un dépassement sur 4 préavis. Il convient à ce stade de faire la distinction entre les montants des travaux à comptabiliser systématiquement sans tenir compte de la TVA (pour autant que les objets concernés fassent partie d'une rubrique soumise à la TVA). Dans les quatre cas qui nous intéressent, il y a donc lieu de tenir compte des montants hors taxes.

Dépenses

No	Compte	Préavis	Désignation	Montant préavis HT	Comptes 2016	Ecart 31.12.16	%
1	9141.018	04/12	Eau sous pressions Bassins La Cézille	1'620'000.00	1'757'210.75	137'210.75	8.5
2	9141.019	05/13	Travaux PGEE	491'400.00	492'287.80	887.80	0.2
3	9141.25	08/13 02/15	Salle polyvalente Complément	2'777'777.78 164'814.81	3'498'405.95	555'813.36	18.9
4	9141.03	05/14	Cuisine UAPE	120'370.37	257'620.80	137'250.43	114.0
	<b>TOTAUX</b>			<b>5'409'770.37</b>	<b>6'005'525.30</b>	<b>831'162.34</b>	<b>16.1</b>

Motifs	
1	Les variations défavorables sont issues d'équipements complémentaires pour la rue du Châtelard (options de terrassement pour des équipement du quartier notamment).
2	Les variations défavorables sont issues de travaux PGEE hors des zones prévues par le préavis mais nécessaires à la bonne réalisation du Plan de Gestion et d'Evacuation des Eaux en conjonction avec des travaux de privés.
3	Les variations défavorables sont issues d'un périmètre revu (acoustique de la salle, sol sportif supérieur, etc.) ainsi qu'à une revue du parking et du service (fontaine) passant sous ce dernier.
4	Les variations défavorables sont issues de travaux imprévus et complémentaires dans l'objet en question n'ayant pas été budgétés par notre bureau d'architecte (toiture, ventilation et par voie de conséquence électricité).

A noter que le suivi des dépenses a été initié avec des montants toutes taxes comprises ce qui a amplifié l'écart de 8% (TVA). De ce fait, les dépenses ont été dépassées de manière effective pour un total de 9.0%.





# BASSINS

## Financement

No	Compte	No Préavis	Désignation	Montant TTC	Prêt adossé	Ecart liquidités
1	9141.018	04/2012	Eau sous pressions Bassins La Cézille	1'749'600	1'749'600	0
2	9141.019	05/2012	Travaux PGEE	530'712	531'000.00	+288
3	9141.25	08/2013 02/2015	Salle polyvalente Complément	3'000'000 178'000	2'983'300 178'000	-16'700 0
4	9141.03	05/2014	Cuisine UAPE	130'000	130'000	0
	<b>TOTAUX</b>			<b>5'588'312.00</b>	<b>5'207'917.00</b>	<b>-16'412</b>

Ce tableau met en évidence, par les montants figurant dans la colonne Prêt adossé, que le montant total du crédit de financement figurant dans le préavis est resté dans la limite accordée par le conseil communal. De facto, l'écart entre le montant du préavis et le montant réellement dépensé a été pris sur les liquidités courantes de la commune. Cette situation a engendré une gestion tendue des flux de liquidités pour honorer les différentes dépenses courantes durant l'année 2016.

### III. Conclusion

Les dépassements de crédits constatés ont été réservé et puisé dans les liquidités communales. Si l'ensemble des factures des différents fournisseurs sont honorées, le dépassement doit être annoncé et validé à notre organe législatif. La Municipalité souhaite, par le présent préavis, donner l'impulsion positive nécessaire aux conseillers communaux en s'engageant à leur fournir de la visibilité.

Finalement, il faut souligner que la Préfecture a été consultée vis à vis de la démarche de la Municipalité et qu'elle la soutient.

En fonction des explications données par la Municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins :

**Vu** le préavis municipal n° 03/17 du 29 mai 2017 concernant une demande de crédit supplémentaire global pour les comptes issus de l'exercice 2016,

**Ouï** les conclusions du rapport de la Commission de finances,

**Considérant** que cet objet figure à l'ordre du jour,

**D'accorder à la Municipalité** la demande de crédit supplémentaire global pour les comptes de quatre préavis extrabudgétaires à l'issue de l'exercice 2016 pour un montant total de CHF 831'162.34 sur les comptes suivants :

Compte	N° Préavis		Montant préavis	Total crédits supplémentaires	Montant dépensé au 31.12.2016
9141.018	04/2012	Eau Sous Pression Bassins La Cézille	1'749'600.00	137'210.75	1'757'210.75
9141.019	05/2013	Travaux PGEE	530'712.00	887.80	492'287.80
9143.25	08/2013 03/2015	Salle polyvalente	2'942'592.59	555'813.36	3'498'405.95
9141.03	05/2014	Cuisine UAPE	130'000.00	137'250.43	257'620.80
<b>Totaux</b>			<b>5'352'904.59</b>	<b>831'162.34</b>	<b>6'005'525.30</b>

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

Le Secrétaire :

  
D. Lohri

  
N. Nisiot

